

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2011

DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE CYNÉGÉTIQUE - (n° 3335)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 38 Rect.

présenté par

Mme Pinel, Mme Berthelot, M. Charasse, M. Giacobbi, Mme Girardin,  
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 11**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition perturbe le bon fonctionnement des associations communales de chasse agréées en permettant d'élargir aux conjoints, ascendants et descendants, gendres et belles-filles de simples « domiciliés dans la commune », non propriétaires terriens et non nécessairement résidents, le statut d'ayant droit, ce qui aurait pour conséquence une inflation déraisonnable du nombre de délivrance de cartes, à des personnes extérieures à la commune. Cette modification conduirait à un afflux incontrôlable de chasseurs dans les ACCA.